Cycle de formation en hommage à Sion Assidon : Concepts, acteurs et outils de lutte contre la corruption

Séance 1 — 17 avril 2026

La première séance du cycle de formation organisé par Transparency Maroc, animée par Azedine Akesbi, a rendu hommage à Sion Assidon et introduit les principales notions liées à la corruption et à la gouvernance. La corruption a été définie comme l'abus d'un pouvoir confié à des fins privées, qu'elles soient personnelles, familiales ou clientélistes.

La présentation a mis l'accent sur l'approche du Système National d'Intégrité (SNI), qui permet d'évaluer les faiblesses institutionnelles favorisant la corruption. Les principes de séparation des pouvoirs, d'indépendance de la justice, de transparence et de redevabilité ont été présentés comme des éléments essentiels pour limiter les abus.

La séance a également distingué plusieurs formes de corruption, allant de la petite corruption quotidienne à la grande corruption liée aux centres de pouvoir. Les conséquences sur les services publics, l'économie et la confiance des citoyens ont été discutées, ainsi que le lien entre corruption, clientélisme et système de privilèges.

Enfin, les principales causes de la corruption ont été analysées, notamment le manque de transparence, la faiblesse des mécanismes de contrôle, l'impunité et certains facteurs socio-économiques. Cette séance introductive a permis d'établir une base commune pour les modules suivants.

Séance 2 — 18 avril 2026

La deuxième séance du cycle de formation, animée par Azeddine Akesbi, a approfondi l'analyse des mécanismes structurels de la corruption au Maroc, en mettant l'accent sur l'économie de rente et les inégalités d'accès aux ressources et aux opportunités.

La présentation a montré comment la faiblesse de la séparation des pouvoirs, le manque d'application des lois et l'impunité contribuent à la persistance de pratiques corruptrices et à la perte de confiance envers les institutions publiques.

Une partie importante de la séance a été consacrée aux outils de mesure et d'évaluation de la corruption. Des indicateurs internationaux tels que l'Indice de Perception de la Corruption (IPC), le Global Corruption Barometer (GCB) et le Bribe Payers Index (BPI) ont été présentés comme des instruments permettant d'analyser les perceptions et les expériences liées à la corruption.

La séance a également souligné les limites de certains indicateurs, notamment leur focalisation sur le secteur public, ainsi que les risques élevés de corruption dans certains domaines comme les marchés internationaux et le secteur de la défense.

En continuité avec la première séance, cette rencontre a renforcé la compréhension de la corruption comme phénomène systémique nécessitant des réformes institutionnelles et un renforcement des mécanismes de gouvernance.

Séance 3 — 24 avril 2026

La troisième séance du cycle de formation a porté sur les défis structurels de la lutte contre la corruption et sur le rôle de la société civile dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance.

La présentation a retracé l'évolution de Transparency Maroc depuis sa création en 1996, ainsi que son engagement dans le cadre des conventions internationales de lutte contre la corruption et des initiatives de sensibilisation citoyenne. L'importance de l'éducation, de la diffusion d'outils pédagogiques et du suivi des politiques publiques a été mise en avant.

Une attention particulière a été accordée aux difficultés rencontrées par les lanceurs d'alerte et les dénonciateurs de corruption. Malgré l'existence de dispositifs d'assistance juridique, les risques professionnels, financiers et judiciaires demeurent importants et limitent la dénonciation des pratiques illicites.

La séance a également analysé plusieurs problèmes structurels, notamment la corruption électorale, l'impunité institutionnelle et l'absence de procédures administratives claires favorisant les abus de pouvoir discrétionnaires. Les intervenants ont souligné que de nombreuses lois et réformes restent insuffisamment appliquées malgré l'évolution du débat public autour de la corruption.

Enfin, les discussions ont insisté sur le rôle essentiel de la société civile dans la construction d'une culture de transparence, de participation citoyenne et de contrôle démocratique des institutions publiques.

Séance 4 — 25 avril 2026

La quatrième séance du cycle de formation a été consacrée à l'évaluation des mécanismes nationaux et internationaux de lutte contre la corruption, ainsi qu'aux limites des politiques actuelles en matière de transparence et de redevabilité.

Les intervenants ont souligné que, malgré plusieurs décennies d'initiatives institutionnelles et associatives, les résultats restent limités en raison d'un manque de volonté politique et d'une application incomplète des réformes liées à l'intégrité publique.

La séance a présenté différents instruments de prévention et de répression de la corruption, notamment les lois relatives à l'accès à l'information, les déclarations de patrimoine, les codes d'éthique et les mécanismes de contrôle institutionnel. Le rôle des conventions internationales et des technologies numériques dans le renforcement de la transparence a également été abordé.

Une analyse détaillée des agences anticorruption a montré que leur efficacité dépend principalement de leur indépendance, de leurs ressources humaines et financières, ainsi

que de l'existence d'un système judiciaire crédible et autonome. L'exemple de Hong Kong a été cité comme modèle de bonne gouvernance et de contrôle rigoureux.

Les discussions ont aussi porté sur l'importance de la mobilisation citoyenne, de la participation populaire et des mouvements sociaux dans la lutte contre la corruption. Enfin, un débat a été ouvert sur les possibilités et les limites de l'intelligence artificielle dans le domaine de la transparence et du suivi des pratiques de gouvernance.

Séance 5 — 8 mai 2026

La cinquième séance du cycle de formation, animée par Naïma Benwakrim, a porté sur la corruption sexuelle, également appelée « sextorsion ». Cette forme de corruption a été définie comme l'exigence ou l'échange de faveurs sexuelles contre un service, un avantage ou une facilitation administrative.

La présentation a expliqué que ce phénomène reste souvent invisible en raison du manque de données, de la difficulté de prouver les faits, de la peur des victimes et de l'insuffisance des approches sensibles au genre dans les mécanismes de lutte contre la corruption.

La séance a également présenté plusieurs statistiques nationales et internationales illustrant l'ampleur du phénomène dans des secteurs tels que l'éducation, le travail, la justice, la migration et les services publics.

Les intervenants ont ensuite analysé le cadre juridique international et marocain applicable à cette question, en soulignant les limites des dispositifs actuels mais aussi les possibilités de sanction offertes par certaines dispositions légales existantes.

Enfin, la séance a insisté sur l'importance de la prévention, de la sensibilisation, de l'accompagnement des victimes et du rôle de la société civile dans la protection des droits des femmes et la lutte contre les violences liées à la corruption sexuelle.

Séance 6 — 15 mai 2026

La sixième séance du cycle de formation, animée par Ahmed El Bernoussi, a porté sur la législation marocaine relative à la lutte contre la corruption et sur les réformes juridiques liées à la gouvernance et à la transparence.

La présentation a abordé plusieurs thèmes majeurs, notamment la protection des lanceurs d'alerte, la criminalisation de l'enrichissement illicite, la réforme du Code de procédure pénale, le droit d'accès à l'information et la gestion des conflits d'intérêts.

Les discussions ont montré que, malgré l'existence de mécanismes juridiques destinés à protéger les dénonciateurs de corruption, des doutes persistent concernant l'effectivité réelle de ces garanties, particulièrement sur le plan professionnel et économique.

La séance a également analysé le blocage du projet de loi relatif à l'enrichissement illicite, malgré les engagements internationaux du Maroc et les principes introduits par la Constitution de 2011. Cette situation a été présentée comme un indicateur des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réformes anticorruption.

Concernant la réforme du projet de procédure pénale, plusieurs dispositions limitant le rôle de la société civile et compliquant les poursuites relatives aux crimes financiers ont été critiquées pour leurs risques d'encourager l'impunité.

Enfin, la présentation a souligné l'importance du droit d'accès à l'information et la nécessité d'un cadre juridique clair pour prévenir les conflits d'intérêts et renforcer la transparence institutionnelle.

Séance 7 — 16 mai 2026

La septième séance du cycle de formation, animée par Azeddine Akesbi, a été consacrée au droit d'accès à l'information, aux obstacles à la transparence au Maroc et à l'Indice du Budget Ouvert (IBO).

La présentation a rappelé que l'accès à l'information constitue un droit fondamental lié à la liberté d'expression, à la transparence, à la redevabilité et au développement démocratique. L'évolution de la loi marocaine 31.13 relative au droit d'accès à l'information a été analysée, en mettant en évidence les progrès introduits par la Constitution de 2011 ainsi que les limites liées aux nombreuses exceptions prévues par la loi.

Les intervenants ont souligné que l'administration conserve un pouvoir discrétionnaire important dans la gestion et la diffusion des données publiques. L'importance de la publication proactive des budgets, statistiques, résultats électoraux et informations administratives a été fortement mise en avant.

La seconde partie de la séance a porté sur l'Indice du Budget Ouvert (IBO), utilisé pour mesurer le niveau de transparence budgétaire des États. Les résultats du Maroc montrent une amélioration progressive entre 2015 et 2025, grâce à une meilleure publication des documents budgétaires et à un renforcement du contrôle parlementaire.

Toutefois, la participation citoyenne dans le processus budgétaire reste limitée. La séance a conclu que le renforcement de la transparence et de l'accès à l'information demeure indispensable pour consolider la démocratie, lutter contre la corruption et promouvoir une gouvernance plus responsable.